



# Abonnement annuel TBM à 34,60 €/mois

près de  
-20%

## BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION

Vous avez 28 ans ou plus et vous êtes salarié (en CDI ou CDD supérieur à 3 mois) d'un établissement ou d'un regroupement d'entreprises partenaires\* du réseau TBM ayant rassemblé de 10 à 499 abonnements annuels Pass Salarié, vous pouvez bénéficier d'un accès illimité sur l'ensemble du réseau TBM à tarif préférentiel.

## PIÈCES À FOURNIR

- Complétez le **contrat d'abonnement** et le **mandat de prélèvement**.
- Joignez une **photo d'identité** et un **RIB**.
- Remettez le **dossier à votre référent TBM au sein de votre entreprise** qui se chargera de nous transmettre votre demande.

## N'ATTENDEZ PLUS

Votre carte TBM et votre échéancier vous seront remis par votre employeur **sur votre lieu de travail** ou fournir une **enveloppe à votre nom et adresse pour les recevoir directement chez vous**.

**⚠** Votre dossier doit obligatoirement être envoyé par votre entreprise au plus tard le 15 du mois (cachet de la poste faisant foi) pour un début de validité au 1<sup>er</sup> du mois suivant.

## VOUS ÊTES DÉJÀ ABONNÉ TBM

Profitez dès à présent de l'offre Pass Salarié en fournissant un dossier complet auprès de votre employeur comme indiqué ci-dessus.

## PRIME TRANSPORT

Bénéficiez de **50% de réduction** supplémentaire sur votre abonnement grâce à la Prime Transport ! Il vous suffit de remettre votre échéancier à votre employeur.

\* Consultez la liste des entreprises partenaires sur [infotbm.com](http://infotbm.com) Espace TBM Pro

## + DE LIBERTÉ

### Pas besoin de vous déplacer !

Vous faites votre demande d'abonnement sur votre lieu de travail et sauf avis contraire de votre part, celui-ci se renouvellera automatiquement pour l'année suivante.

## + D'ÉCONOMIE

**Réalisez une économie supérieure à 200 €/an**  
Grâce à votre entreprise, vous bénéficiez de l'abonnement annuel Pass Salarié à 34,60 € par mois au lieu de 42,20 € par mois, auquel vous déduisez 50% de la Prime Transport (participation employeur) soit un **coût de revient mensuel de 17,30 €**.

## + D'AVANTAGES



Déplacements illimités 7j/7 sur l'ensemble du réseau TBM : tram, bus et Bat<sup>3</sup>



Accès gratuit à nos 26 parcs-relais



Produit éligible à LA PRIME TRANSPORT en présentant votre échéancier TBM à votre employeur



La solution du dernier kilomètre : pensez au vélo en libre-service



Pour découvrir l'offre de transport autour de votre entreprise et calculer votre itinéraire domicile / travail, consultez notre plan dynamique, rubrique « les entreprises et établissements partenaires » sur [infotbm.com](http://infotbm.com)

## Programme de fidélité TBM

### ÉCOMOBI.FR

1 VALIDATION  
OU 1 EMPRUNT  
= 10 points



GAGNEZ des cadeaux sur la boutique [ecomobi.fr](http://ecomobi.fr)  
INSCRIVEZ-VOUS VITE !

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉLÈVEMENT

■ Lors de la souscription d'un abonnement, le titulaire du compte doit signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Une copie du mandat peut être fournie au titulaire sur demande.

■ Les prélèvements sont effectués chaque début de mois (entre le 5 et le 9). Vous devez donc penser à approvisionner votre compte à chaque échéance. À défaut Keolis Bordeaux Métropole se réserve le droit de refacturer au payeur les frais de rejets bancaires, et d'appliquer des frais de gestion d'impayé et/ou de recouvrement de contentieux, qui seront dus de plein droit. L'abonnement pourra, en outre, être suspendu ou résilié, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

■ Keolis Bordeaux Métropole notifiera l'échéancier annuel au client par tout moyen (courrier, sms ou courriel), au moins 5 jours calendaires avant la date du premier prélèvement. La référence unique du mandat (RUM) associée au mandat sera notifiée en même temps. Le client doit conserver cette RUM ainsi que l'identifiant du créancier SEPA (ICS).

## RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT PAR TACITE RECONDUCTION

Les titres annuels payables par prélèvements mensuels sont éligibles à la tacite reconduction. Dans les 2 mois précédant la fin de validité de l'abonnement, Keolis Bordeaux Métropole informe l'abonné de sa faculté de ne pas reconduire le contrat par tacite reconduction et lui fournit le nouvel échéancier. À défaut de résiliation 30 jours avant la date de fin de validité, l'abonnement est reconduit pour 1 an. Le mandat restera valable avec la même RUM, sauf notification contraire de Keolis Bordeaux Métropole. Pour plus de détail voir les Conditions Générales de Vente sur [www.infotbm.com](http://www.infotbm.com).

## MODIFICATION DU CONTRAT DE MENSUALISATION

### Modification du compte bancaire :

Tout changement concernant votre compte bancaire doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole avant le 20 du mois pour un effet dès le prochain prélèvement. Vous devez nous adresser le nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Si l'identité du payeur change également, un mandat de prélèvement dûment complété et signé est à joindre en plus du RIB.

### Changement d'adresse ou changement d'employeur :

Lors de votre déménagement, votre changement d'adresse ou changement d'employeur doit être signalé à Keolis Bordeaux Métropole. En cas de non respect de cette obligation, vous ne pourrez pas vous prévaloir de la non réception des informations et/ou notifications adressées par Keolis Bordeaux Métropole en cas de litige.

## SUSPENSION DU PRÉLÈVEMENT

En cas d'annulation ou d'interruption du prélèvement, vous vous engagez à régler directement à Keolis Bordeaux Métropole le montant du ou des mois non prélevé(s) dont vous êtes redevable. Toute échéance impayée est susceptible d'entraîner des frais de recouvrement et des poursuites ainsi que la suspension et/ou la résiliation de l'abonnement.

## BON À SAVOIR

Duplicata de carte (perte, vol, détérioration, ...) : tarifs au 01/08/19

Rendez-vous dans une agence commerciale TBM (Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Buttinière / Arts et Métiers) avec :

Photo d'identité (H 4,5cm X L 3,5cm) + une pièce officielle d'identité  
+ frais de carte : ▶ 1<sup>er</sup> duplicata dans l'année = 10 €  
▶ à partir du 2<sup>e</sup> dans l'année = 15 €

Validez, c'est la règle ▶ Votre contrat transport avec TBM vous engage à la validation systématique à chaque montée

## EN COMPLÉMENT DE VOTRE PASS SALARIÉ

pensez au



## LE VÉLO EN LIBRE SERVICE CLASSIQUE ET ÉLECTRIQUE

POUR VOUS DÉPLACER EN TOUTE LIBERTÉ 24H/24 ET 7J/7 :

- 2000 V<sup>3</sup> disponibles
- dont 1000 V<sup>3</sup> avec option électrique
- 180 stations réparties sur Bordeaux Métropole